
FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES


000748485

47me CONGRÈS NATIONAL
du
[...]BLICAIN RADICAL et RADICAL-SOCIALISTE
SIÈGE : 1, PLACE DE VALOIS - PARIS

AFRIQUE DU NORD ET UNION FRANÇAISE





RAPPORT

de

M. HENRI CAILLAVET

Député de Lot-et-Garonne
Ancien Ministre

AFRIQUE DU NORD
ET
UNION FRANÇAISE

47me CONGRES NATIONAL

du

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL et RADICAL-SOCIALISTE

SIÈGE : 1, PLACE DE VALOIS - PARIS

AFRIQUE DU NORD ET UNION FRANÇAISE



RAPPORT

de

M. HENRI CAILLAVET

Député de Lot-et-Garonne

Ancien Ministre

INTRODUCTION

L'Union Française est encore pour beaucoup de Français ce vaste héritage de terres lointaines, peuplées par des hommes de couleur auxquels nous sommes attachés par des souvenirs communs et dont le destin se confond avec le nôtre.

Pour eux donc, l'Union Française se confond avec la vieille notion d'Empire et elle demeure ainsi confusément l'affirmation de notre légitime grandeur.

Dans ce rapport sur l'Afrique du Nord et l'Union Française, je ne traiterai pas la question de l'Indochine qui sera analysée dans les exposés de Défense Nationale et des Affaires Etrangères.

Ne retenant par surcroît que quelques aspects de ce vaste problème humain, économique, politique et stratégique et puisque dans plusieurs congrès vous avez approuvé des conclusions que je fais miennes, je développerai mon rapport uniquement dans le cadre des perspectives internationales.

Géographiquement, par sa situation méditerranéenne ou atlantique, historiquement par l'apport culturel des civilisations antiques et son génie propre, la France avait la vocation d'une puissance coloniale.

Cependant, avec M. le Professeur Luchaire, nous affirmerons que l'épopée coloniale n'a pas eu pour but essentiel la conquête de peuples, de marchés ou de terres.

Certes, il y a eu des capitaines qui rêvaient d'aventures, des missionnaires qui voulaient évangéliser, des colons qui désiraient s'enrichir. Mais dans l'ensemble les raisons de cette « audace », de ces courses au large des grands rivages, furent surtout l'esprit d'aventure cher aux hommes du moyen âge, la foi populaire, l'importance et le goût du savoir propres aux générations de la Renaissance.

Ainsi pour la plupart, la soif de connaître, de découvrir, la certitude de la valeur morale de notre civilisation, l'espoir de rassembler dans une vaste communauté fraternelle des intelligences diverses conduisirent l'opinion française à accepter les sacrifices imposés par la nouveauté de l'Outre-Mer.

L'Empire Français a donc été créé dans le sens de l'évolution de l'Histoire. L'Union Française qui tend à faire évoluer l'actuelle communauté vers une liberté ou mieux vers une spiritualité plus grande elle aussi reste dans le sens de la projection de l'histoire.

Oui, il faut le rappeler hautement car la colonisation n'est pas en soi, bien au contraire, immorale — elle ne l'est que si les moyens mis en œuvre violentent la personne humaine — l'Union Française est une création conforme aux lois naturelles de l'évolution politique contemporaine.

Mesdames et Messieurs, vous le savez, le sens de cette évolution historique est surtout caractérisé par la constitution de groupements humains qui tendent à devenir des blocs politiques toujours plus considérables.

Il y a certes eu en tous temps et en tous lieux de vastes hégémonies. En Europe : les Terres d'Alexandre, la Grèce, Rome, le Saint-Empire, le Royaume Espagnol. — En Asie : Tamerlan, Gengis Khan, les Ming, le Grand Mogol. — En Amérique : les Atzèques et les Incas. — En Afrique : les royaumes de Ghana, du Mali, Songhaï et Soudanais.

Toutefois, la cohésion *politique véritable*, l'organisation économique et politique réelle ne s'exerçaient alors que sur des unités territoriales et humaines de dimensions étroites : la cité antique, la principauté féodale, puis l'Etat monarchique ou démocratique des temps plus modernes.

Par contre, dès le XIXe siècle après l'éveil ou le réveil des « nationalités », l'apparition de blocs, de vastes fédérations débordantes de millions et de milions d'hommes, ayant une organisation politique, une solidarité économique étroite sont le témoignage de l'évolution actuelle : Commonwealth Britannique, Fédérations d'Amérique, U.R.S.S., Union Française, Union Indienne. Si nous voulions même parler le langage précis des financiers nous dirions : bloc sterling, bloc dollar, bloc rouble, bloc franc, bloc roupie.

Echec de la politique d'assimilation

Une question alors, Mesdames et Messieurs, se pose à vos esprits : parmi tant de vastes « ensembles » quelle est l'originalité de la communauté française ?

La réponse est claire : l'Union Française est avant tout une *communauté de compléments*. Elle n'est pas fondée comme tant d'autres sur l'identité de races, sur l'analogie de

langues, sur la similitude de culture ou sur l'affinité de systèmes économiques. Elle est essentiellement une communauté de compléments qui puise sa vitalité dans un idéal de caractère universel : le respect de la personne humaine telle qu'elle est définie dans la Déclaration des Droits. L'Union Française n'est pas une simple communauté d'intérêts, elle est en quelque sorte une âme, un principe spirituel.

Précisément, cette structure philosophique de l'Union Française explique à la fois et sa grandeur et ses difficultés. Si donc l'expansion coloniale française a tendu vers la politique de l'assimilation, c'est parce que la spiritualité incline naturellement vers celle-ci. Voilà pourquoi, Esprits cartésiens, oublieux de la pensée fameuse de Rousseau « la liberté n'étant pas un fruit de tous les climats n'est pas propre à tous les pays », les républicains ont toujours souscrit d'enthousiasme au dogme de l'assimilation.

Or cette politique de l'assimilation, Mesdames et Messieurs, rencontre très vite des limites. Elle est même parfois en contradiction avec les buts recherchés.

Entendez-moi bien. Je ne critique pas l'assimilation en tant que principe d'une morale collective. Comme l'homme blanc, l'homme de couleur est l'expression d'un même amour. Je la critique en tant qu'élément d'un système politico-socialo-économique donné.

Nous ne contredisons pas la norme qui reconnaît à tous les hommes vivant dans l'Union Française *la qualité de citoyen français.*

Au contraire, nous déclarons qu'il est naturel d'avoir aboli la distinction entre l'homme d'Outre-Mer sujet et le métropolitain citoyen et partant d'avoir admis la représentation des indigènes dans nos assemblées.

Ce que nous pensons ? C'est tout simplement que la démocratie, que la culture ne se décrètent pas, ne s'improvisent pas car elles sont le fruit d'apports ancestraux, il est sage de respecter scrupuleusement les lois de la nature.

L'acceptation des particularismes locaux, la protection des coutumes propres à chaque peuple, nous contraignent à infléchir le principe directeur de l'assimilation. La diversité des mœurs ou des économies territoriales, l'inégale évolution des populations qui nous obligent à repenser notre système politique. Mettre en commun des efforts, des richesses, des espoirs par nature singuliers c'est non assimiler mais associer. Désormais la règle d'or de toute politique en Union Française doit donc être celle de l'association,

Réforme constitutionnelle pour une Union Française Fédérale

En effet, lorsque vous permettez à un citoyen français de ne pas renoncer à son statut coutumier — par exemple la possibilité d'être polygame — par cela même vous renoncez à l'assimilation.

Lorsque vous admettez que l'économie d'un territoire a une existence propre et lorsque vous la protégez par des règles particulières — n'y a-t-il pas un Franc de Djibouti ? — par cela même vous renoncez à l'assimilation.

Lorsque des groupes humains ont une vie politique personnelle, lorsqu'ils ont des assemblées délibérantes qui prélèvent comme en Algérie des impôts dont aucun ne viendra alimenter le budget métropolitain, par cela même vous renoncez à l'assimilation.

Ainsi il faut tirer les conclusions juridiques de cet état de fait et améliorer au contraire les normes de cet associationisme. Il faut donc aboutir à une réforme constitutionnelle, à un statut fédéral de l'Union Française. Les cités n'ayant pas la même structure, les règles de gouvernement de chacune d'elles ne sauraient être identiques. Répétons-le car le sujet est d'importance, nous ne voulons pas entrer dans l'avenir à reculons. Tous les ressortissants de l'Union Française ont les mêmes droits, les mêmes libertés. Mais l'expérience de ces dernières années démontre que notre édifice constitutionnel doit être, pour les rapports de l'Outre-Mer et de la Métropole, juridiquement réformé.

Cette réforme, je ne dis pas qu'il la faille entreprendre dès ce jour. Mais il la faut préparer avec attention extrême car de l'option que nous ferons dépendent non seulement notre destin mais celui plus précieux encore des générations futures.

D'ailleurs cette politique d'association, cette politique fédérale, elle est incluse virtuellement dans le document constitutionnel. Il suffit de la dégager et d'y ajouter, c'est-à-dire d'amender.

Jugez plutôt ces particularismes : les Etats Associés délèguent leurs représentants à l'Assemblée de l'Union Française, mais non au Parlement ; uniquement au Conseil de la République siègent les représentants des Français du Maroc et de la Tunisie. Il n'y en a pas à la Chambre comme il n'y a pas de délégués marocains et tunisiens à Versailles. Les Territoires Associés du Togo et du Cameroun sont au contraire comparables parlementairement à d'authentiques Territoires d'Outre-Mer tandis que les trois départements algériens ont une organisation supplétive propre.

Or, Mesdames et Messieurs, j'ai relu dernièrement le compte rendu analytique de la première et de la deuxième Assemblée Constituante. Notre représentant et ami M. Bastid déclarait en substance à la Commisison de la Constitution : « Le défaut du projet de Constitution rejeté par le pays était de transposer simplement pour les appliquer à ces Territoires les institutions de la Métropole, de ne pas leur accorder la personnalité juridique, de ne pas préciser le sens du titre de citoyen. »

« Chaque Etat Associé, concluait-il, devra envoyer auprès du Président de l'Union Française un délégué, l'assemblée de ces délégués constituant le Conseil des Etats (entendez Fédéral) qui serait l'élément politique coordinateur ».

Donc déjà, en 1946, nous qui n'avions pas ratifié le premier projet de Constitution, nous qui ne devions pas voter la Constitution d'octobre dont les erreurs graves ne sont pas encore corrigées, nous qui après le Président Herriot en avions dénoncé les chimères, les utopies, nous affirmions avec solennité la nécessité d'une politique de participation, d'association, c'est-à-dire la création d'une Union Française Fédérale.

Mais l'association dont parlait avec autorité M. Bastid ne devait pas conduire, ne conduisait pas à la sécession. Elle n'était pas une invitation donnée à certains Etats d'Indochine de regarder chaque jour davantage vers l'étranger tout en demandant chaque jour plus de sacrifices à la France. Cette association fédérale ne préfigurait pas la rupture, l'abandon, car je vous le demande, qu'est-ce que cette indépendance, cette association dont parle maintenant le Cambodge, cette indépendance dont parle le Destour, l'Istiqlal? La France se contenterait-elle désormais de ne plus accepter que les fonctions dévolues à un quelconque Conservateur départemental des hypothèques ?

Pourquoi avoir peur des mots ? Pourquoi ne pas avouer la faute funeste et ne pas oser repenser la doctrine ?

Comme l'a déclaré M. Léopold Senghor : « c'est parce que nous voulons rester dans la cité française, mieux dans notre quartier avec notre église et notre école que nous préférons comme terme ultime de notre évolution à l'Etat associé (sécession), l'Etat (Associé) intégré dans la République Française ».

D'ailleurs une autre erreur des Constituants nous propose la révision constitutionnelle. En deça de cet associationisme mal compris, mal explicite, mal interprété, la Constitution n'a-t-elle pas « départementalisé » certaines colonies ? Peut-on raisonnablement admettre alors que la citoyenneté est la loi commune que nous puissions administrer l'île de la Réunion comme le département du Cher, la Guyane comme celui du Loiret ? Non ! Les télécommandes les plus per-

fectionnées ne peuvent effacer l'éloignement, la géographie, les besoins propres, les mœurs. La départementalisation inéluctablement conduisait à des situations artificielles et ces greffes audacieuses n'ont donné que des fruits amers.

Au contraire l'association, la fédération vivante que nous voulons à terme promouvoir repose sur les particularismes authentiques des territoires. Ce fédéralisme s'organisera dans la mesure où la tradition sera respectée. Il sera ainsi l'expression des groupements autochtones : djemma en Afrique du Nord, villages africains et chefferies d'Afrique noire, fokounoul à Madagascar, car c'est dans la cité que l'homme indigène fera l'apprentissage de la démocratie.

La Fédération Française reste donc, Mesdames et Messieurs, le terme d'une évolution encore assez lointaine. Mais comme le temps toujours se venge de ce qui est fait sans lui il faut nous y préparer et surtout y préparer nos frères d'Outre-Mer. Un jour nos propres fils pourraient nous reprocher de ne pas avoir su penser le devenir des hommes libres.

Les réformes immédiates

Mais à quoi bon s'effrayer ? N'avons-nous pas déjà réalisé de très vastes réformes ?

Représentation parlementaire indigène, assemblées locales, participation des élus d'Outre-Mer aux conférences internationales, à Strasbourg notamment, vote des femmes, suppression parfois du double collège, ne sont-ce pas là, Mesdames et Messieurs, des audaces incontestables ?

Ces réformes ne nous autorisent pas cependant à sommeiller, à retarder l'adaptation salutaire.

Peut-on fermer à jamais sa fenêtre sur le Monde ? Ignorer l'existence explosive de certaines expériences proches de nos frontières ? Un Malgache, un Comorien, un Africain connaît l'histoire, la situation de la Hollande à Java et à Sumatra. Il connaît celle de l'Angleterre aux Indes. Il juge celle de la Gold Coast ou de la Nigéria qui jouxte à ses frontières. Et si ce n'est lui c'est donc son frère.

La sagesse politique comme le pieux souvenir que nous portons à ceux qui ont bâti l'empire nous invitent par conséquent à « orienter » le patriotisme naissant des populations d'Outre-Mer, car ce sentiment patriotique est parfaitement légitime, respectable.

Il faut que les peuples d'Outre-Mer sachent, afin de se libérer de leurs possibles complexes d'infériorité, qu'ils possèdent des coutumes, des langues, une culture acceptable bien qu'imparfaite.

Il faut qu'ils réalisent pleinement que certaines de leurs institutions politiques méritent d'être mieux connues, pro-

tégées, maintenues. Ainsi ils prendront confiance en eux-mêmes, donc en nous. Et dans la mesure où ils sauront que les fausses élites, que les fausses idoles, celles qui prêchent l'abandon et la haine de la patrie ne leur seront jamais préférées, alors ils soutiendront nos efforts et nous nous sauverons ensemble. Oui ! les patriotes indigènes, et ils sont innombrables, sentent tous confusément que dans le monde actuel la liberté absolue est un leurre, que la règle commune c'est l'union. Ils savent bien ces chefs fidèles que si un patriotisme étroit, égoïste, aveugle peut momentanément éloigner de la France, beaucoup de patriotisme au contraire y ramène toujours.

Toutefois, Mesdames et Messieurs, dans l'attente d'une organisation fédérale — qui, je le confesse, sera délicate à dégager, ne serait-ce que dans la recherche des liens fédérateurs, des compétences fédérales ou des règles de réciprocité territoriales, nous devons réformer. — Il est, en effet, nécessaire, d'ores et déjà, d'imprégner d'esprit démocratique les institutions autochtones.

Or, c'est hélas l'évidence : l'octroi aux populations d'Outre-Mer des droits politiques n'a pas été accompagné de la mise en place des institutions de base capable de leur permettre l'apprentissage de la vie publique, de les faire participer à la gestion de leurs propres affaires. D'urgence donc nous devons reconnaître puis organiser la commune. Cette commune de brousse qui constitue la cellule vivante du pays il faut la vivifier, la moderniser, la démocratiser en réformant le Conseil de chefferie puisqu'en Afrique noire démocratie et chefferie ne sont pas antinomiques. Le village africain ainsi restauré institutionnellement apprendra à s'administrer sous la tutelle éclairée de l'administration locale.

Au surplus pour éviter une unification législative mal adaptée aux besoins locaux, la compétence des Assemblées territoriales serait étendue. Un conseil exécutif élu en leur sein et présidé par le Chef du Territoire pourrait même être chargé d'exécuter ses décisions.

En contre-partie, pour garantir l'indispensable unité des principes directeurs de la politique commune à l'Union Française et pour décharger par exemple la Chambre et le Sénat des tâches multiples et secondaires qui présentement les assaillent, l'Assemblée de Versailles aurait plus de pouvoirs. Elle voterait par exemple les lois propres à l'Outre-Mer et au cas de difficulté entre elle et le Gouvernement, le Parlement serait saisi pour arbitrage.

Ai-je besoin d'ajouter que le Parlement seul aurait vocation à définir les perspectives de la politique à suivre à l'égard de tel ou tel pays ou territoire de l'Union Française.

Par cette première série de réformes, seraient, je crois, préparées les voies à une refonte fédérale.

Dans le cadre d'une telle organisation — ce n'est qu'une esquisse — les assemblées territoriales seraient par exemple compétentes pour débattre des matières territoriales. Par contre, la Chambre et le Sénat apprécieraient seuls la gestion métropolitaine. Enfin, le Parlement — celui que M. Bastid appelait le Conseil de l'Union, — composé par les élus de la métropole et de l'Outre-Mer affirmerait, préciserait et délibèrerait sur les grands principes fédéraux, savoir la constante fédérale, la défense, la représentation, l'économie, la justice, les affaires sociales. Il serait en outre l'arbitre des oppositions possibles entre le Gouvernement et les assemblées ayant une compétence territoriale limitée.

Les problèmes tunisiens et marocains

Mesdames et Messieurs, quelle est dans cet ensemble la situation et le devenir de la Tunisie et du Maroc ?

Je ne parlerai pas à cette tribune des derniers événements survenus au Maroc et qui ont fait de l'Iman, élu par les partisans du Glaoui, le Sultan consacré par les Ulémas de Fez. Pourtant nous aurions beaucoup à dire sur la politique personnelle de certains hauts fonctionnaires tenant assez peu compte de l'autorité de l'Etat et dont les initiatives n'ont pas été toujours des plus louables. Mais pour que le changement des hommes ait un sens, il faut encore et surtout que soient réglées les questions qui ont provoqué ce changement, car tout est complexe dans les pays islamiques ; le laïque et le sacré, le césarisme et l'anarchie chevauchent. Par contre, je n'ai nul regret de la déposition de l'ancien Sultan. Il s'était fait, lui qui aux heures de détresse avait été un compagnon loyal, le complice moral des agitateurs. Comment en était-il arrivé là ?... Sans outrager sa magnifique mémoire, sans entacher même partiellement son mérite, ses qualités de citoyen du monde, convenons, Mesdames et Messieurs, que le Président Roosevelt « porteur de tous les préjugés de ses peuples en matière d'anti-colonialisme naïf et dynamique », a dans le débordement romantique et religieux de son cœur, parlé au sultan d'indépendance, de secours généreux, de fraternité élégiaque ! Quelle tentation alors pour un souverain dont l'ambition secrète était l'absolutisme ! Parce que ce souverain, capable certes sur ses deniers de faire construire des mosquées, des écoles, des maternités, était secrètement hostile aux réformes démocratiques. Et précisément ce problème reste bien le véritable problème marocain. Ce n'est pas, en effet, en suréle-

vant l'arche d'un pont que peut être apaisée la fougue du torrent.

En présence donc de l'inévitable — et je déplore que le Gouvernement se soit par grave imprévoyance laissé surprendre — nous ne pouvions que prendre les mesures propres à assurer l'avenir du trône chérifien. La sagesse, la piété du nouveau Sultan nous permettent de penser que le Maroc ne sera pas l'enjeu d'une revanche, que les ressentiments seront vite apaisés par une politique de réformes lucides propres à satisfaire la nation marocaine dont l'unité doit être à tout prix sauvegardée.

Tout d'abord quelques remarques s'imposent. Il faut rappeler que lorsque furent signés ici le traité du Bardo et la Convention de la Mensa, là la convention d'Algésiras et le traité de Fez, le Bey comme le Sultan étaient cernés dans leur palais, qu'ils réclamaient le secours de la présence française pour se maintenir sur leur trône et qu'ils se placèrent volontiers sous notre protection.

Il faut rappeler aussi que leurs ascendants étaient à tout le moins des despotes capables de livrer aux fauves leurs rivaux et que notre volonté de pacification arracha à l'esclavage des centaines de milliers de fellahs oppressés par les exactions et délabrés par les famines.

Il faut rappeler encore — surtout à ceux qui prêtent une oreille complaisante aux protestations excessives des pseudo-nationalistes — que lorsque nous vînmes sur ces rivages il n'y avait que des havres, des pistes, des marais pestilentiels, la guerre civile, la disette et une effroyable mortalité. Aujourd'hui, après les efforts de nos colons, de nos ingénieurs, de nos missionnaires, de nos maîtres laïques, de nos médecins, il y a partout des ports modernes, des routes, des plaines par l'eau enrichies, la concorde et une démographie en constante progression.

Quoi qu'il en soit, nous voulons plus encore. Nous voulons des réformes et la France est entrée résolument dans la voie de celles-ci.

Mesdames et Messieurs, vous le savez, les traités ont donné à la France seule l'initiative des réformes jugées par elle acceptables. Ils ont aussi conservé au Bey et au Sultan une partie des attributs de la souveraineté. Ce dualisme, cette appréciation délicate de l'étendue et de la nature des droits de chacun sont la cause essentielle de nos difficultés.

Reconnaissons-le cependant de bonne foi : dans ces pays de protectorat, les Français ont des intérêts, ont des droits. On ne peut pas valablement soutenir que ceux qui ont œuvré pour donner au Maroc et à la Tunisie son visage actuel y sont des étrangers certes d'une nature un peu particulière, mais des étrangers néanmoins. Ils sont au contraire au sens plein du terme des associés.

La sincérité de faire évoluer démocratiquement — je dis bien démocratiquement — les indigènes, de les faire participer à la gestion publique n'a pas pour corollaire le sacrifice des intérêts, des droits des Français. Ces derniers peuvent et doivent participer à la défense des intérêts tunisiens et marocains qui sont également les leurs.

Lorsque le Néo-Destour ou l'Istiqlal, partis révolutionnaires, parlent d'indépendance, ils songent à la création d'un pouvoir dont ils seraient les maîtres. Lorsqu'ils pensent à ce pouvoir ils imaginent un Etat à la mode orientale où tous les privilèges seraient accordés à une caste nouvelle, l'élite et que gêne précisément la présence vertueuse et républicaine de la France. L'hostilité des agitateurs professionnels prouve assez que celle-ci contrarie leur but de domination.

Au contraire, nous autres Français, quand nous parlons d'autonomie interne, c'est-à-dire d'indépendance dans l'interdépendance, cela veut dire gestion des intérêts publics dans un cadre démocratique adaptée aux coutumes, aux mœurs musulmanes, arabes ou berbères.

Comme le rappelait le général Guillaume : « Ces pays demeurés figés pendant des siècles dans le cadre d'une tradition immuable ne peuvent évoluer au même rythme que les pays occidentaux ».

En effet, le Coran n'est pas seulement un enseignement religieux. Il est un code, un code de droit privé et de droit public. Ce n'est donc que lentement que se peut transformer la psychologie de la masse tunisienne et marocaine, laquelle ne ressent pas toujours la nécessité et les avantages du progrès politique. Voilà pourquoi les réformes à proposer doivent toujours tenir scrupuleusement compte du réel et pourquoi l'impatience de certains reste légitimement tempérée par la passivité morale des autres.

A l'encontre du Néo-Destour et de l'Istiqlal, nous ne voulons pas commencer à bâtir par le toit. Nous devons d'abord jeter les bases durables de l'organisation politique cohérente.

Disons-le à nos amis musulmans. La meilleure école de civisme reste la vie publique communale, l'initiation à la gestion des intérêts locaux.

En Tunisie, nous avons réalisé des réformes importantes, caïdales et municipales. D'autres seront nécessaires pour parfaire l'autonomie. Etant admis que l'égalité des titres donne droit au libre accès, par concours, aux postes élevés de l'Etat, je pense notamment à la création d'assemblées régionales et plus tard à celle d'une assemblée représentative. En ce domaine mouvant, complexe, l'exemple de l'Algérie pourrait utilement guider nos efforts. Mais faut-il

encore avant que d'embrasser à nouveau que les premières réformes aient été pleinement assimilées.

La France tiendra tous ses engagements. Cependant seule elle aura l'initiative de ces réformes conformément aux traités. Les plaintes à l'O. N. U. n'ébranleront pas notre fermeté. Par contre la libre et sincère négociation entre autorités légitimes aboutira toujours à un dialogue vivant, c'est-à-dire à une fructueuse collaboration.

Au Maroc — et l'expérience Tunisienne peut être profitable — la première réforme administrative et politique à envisager est celle des assemblées locales.

Dans les campagnes il faut créer ou étoffer les djemma qui selon la maturité des esprits seront ou délibératives ou consultatives. Dans les villes nous avons le devoir de créer des commissions municipales et dans les grands centres la participation des Français aux commissions municipales est indispensable. Imaginerait-on Rabat, Meknès, Casablanca gérés par les seuls marocains ?

Dans chaque région seraient **également créés des conseils** généraux ou conseils de régions élus au deuxième degré par un double collège. Enfin, le Conseil du Gouvernement devrait être réformé dans un sens plus démocratique. Avec nos amis radicaux marocains, j'imagine volontiers une assemblée élue : la section française au scrutin universel, la section marocaine présentement pour tenir compte de l'évolution des esprits à deux degrés. Le Conseil qui voterait le budget aurait des pouvoirs législatifs étendus à l'exclusion de ceux concernant les affaires étrangères, la défense et la sécurité. Le contrôle serait réservé au représentant de la République dépositaire des pouvoirs du Gouvernement, le Résident Général qui serait chargé encore de coordonner l'ensemble des grands services et des grands intérêts Français-Marocains.

Tandis que les questions concernant le statut personnel relèveraient de commissions européennes, arabes, israélites, une autre série de réformes s'impose au Maroc. Elle concerne la justice musulmane. Il est temps que cette dernière devienne indépendante et que soit aboli le principe des causes réservées.

Je n'ignore pas les difficultés que cette réforme rencontrera dans un régime de pouvoir absolu, néanmoins nous devons poursuivre dans ce pays de droit coutumier arabe l'élaboration des codes afin de sauvegarder les droits imprescriptibles de l'homme. Cependant cette rédaction ne doit pas non plus heurter, compromettre le droit berbère que nous nous sommes engagés à respecter.

Par ailleurs l'égalité des droits entre marocains et métropolitains étant proclamée, un statut des minorités sera à promulguer. Mais d'ores et déjà pour combattre efficacement

l'appel trompeur de certains mouvements corporatifs mûs en réalité par des mobiles raciaux, religieux ou politiques, il faut développer le droit syndical sous forme de djemma ouvrières aptes et habilitées à discuter toutes les questions du travail et du social.

Tunisie et Maroc, nouveaux Etats associés

A plus long terme nous savons que d'autres évolutions imposeront d'autres réformes. Cependant ce n'est qu'aux reflets de l'expérience, après avoir apprécié la valeur de cette décentralisation que nous pourrons établir le système constitutionnel et parlementaire qui sauvegardera la démocratie.

Cette transformation de la Tunisie et du Maroc ne peut se faire qu'au sein de l'Union Française. Et précisément parce que notre volonté d'aboutir est vive et sincère, nous envisagerons de faciliter cette évolution non plus dans des rapports de protecteur à protégé mais d'associé.

En d'autres termes, appréciant la valeur morale des peuples tunisiens et marocains, appréciant leurs besoins propres, nous croyons fermement que la structure d'Etat Associé est de nature à promouvoir le progrès et à rapprocher le monde musulman du nôtre. Seulement cette association ne saurait être identique dans tous les Etats membres de l'Union. Ces textes constitutionnels consacreront les contingences, définiront les règles de la représentation dans le Conseil Fédéral, délimiteront aussi les pouvoirs fédéraux.

L'Etat Tunisien et l'Etat Marocain, Etats Associés Fédéraux, si l'un et l'autre y consentent, apparaissent être ainsi un aboutissement raisonnable pour tous, capable de sauvegarder l'autonomie de chaque civilisation et de protéger de toutes les convulsions la communauté franco-islamique.

L'Union Française vaste réalité économique

L'une des missions essentielles de la France, plus urgente encore depuis que s'est substituée à l'ère de la colonisation celle de l'Union Politique, reste la mise en valeur des pays d'Outre-Mer.

Dans ce rapport aux dimensions modestes, je ne peux pas aborder même par touches légères tous les problèmes que pose l'Outre-Mer, vaste ensemble économique, structure d'importance mondiale.

Je me bornerai tout au plus à souligner la ligne générale de leur évolution afin de dégager les perspectives cohérentes d'une politique économique future.

C'est donc un fait : le pacte colonial, hormis quelques séquelles, a vécu. En retour sans déclarer que ce sont maintenant les territoires d'Outre-Mer qui profitent de la métropole, force est de reconnaître avec le professeur Leduc que c'est bien cette dernière qui finance les dépenses de la souveraineté, qui supporte la charge des investissements, qui approvisionne en devises nobles les offices coloniaux des changes ou qui charpente le système monétaire de l'Outre-Mer.

J'ajouterai que malgré les difficultés de préciser « en doit et avoir » l'importance relative des rapports économiques des territoires membres de l'Union, pour beaucoup de ceux-ci la métropole demeure le premier fournisseur et le premier client.

C'est aussi parce que je suis convaincu que le milieu naturel, que l'apport humain n'a pas, dans ces possessions lointaines, donné toute sa mesure que la France a le devoir d'y investir. C'est encore son intérêt car dans la mesure où l'économie de l'Union sera cohérente, c'est-à-dire complémentaire et non concurrentielle, la liberté abritera notre avenir commun. En cela tous nos efforts sont et seront légitimes.

Toutefois, l'économie de l'Union Française ne peut pas être une économie autarcique. Dans quelle mesure alors devra-t-elle ou pourra-t-elle s'intégrer ou participer à la vie de cette communauté européenne imposée par les besoins et façonnée par la raison ?

Ce sont là, Mesdames et Messieurs, des options redoutables et je ne doute pas qu'elles préoccupent douloureusement nos esprits.

Exportation et importation quantitatives et qualitatives

Mais d'abord étudions, rapidement, l'évolution quantitative et qualitative des rapports commerciaux entre la métropole et l'ensemble de l'Union Française.

Je rappellerai qu'en 1951, les quantités exportées par l'Outre-Mer dépassent le niveau d'avant guerre. Elles atteignent l'indice 111 par rapport à 1938 tandis que les importations de l'Outre-Mer débordent l'indice 275,5.

Ces chiffres traduisent donc la remise en état des économies coloniales, l'effort d'équipement, l'augmentation du niveau de vie.

Les résultats qualitatifs sont aussi probants. En francs 1938, la valeur du commerce des pays d'Outre-Mer est à l'indice 212 pour les importations et à 122 pour les exportations.

Ainsi, il apparaît que le marché métropolitain et les marchés territoriaux se sont ouverts de plus en plus largement à l'accroissement de la production et de la consommation.

Qu'est-ce qu'importent les Territoires d'Outre-Mer ? Ils importent notamment 13.000 tonnes de poisson séché, 39.000 tonnes de lait condensé, 52.000 tonnes de corps gras comestibles, 187.000 tonnes de farine, 580.000 tonnes de sucre, 57.000 tonnes de bière.

L'Outre-Mer importe encore 1.330.000 tonnes de chaux et ciment, 1 million de tonnes de combustibles, 2.685.000 tonnes de produits pétroliers, 110.000 tonnes de voitures et de camions, 61.000 tonnes de tissus de coton.

L'Outre-Mer est donc un consommateur de très grande capacité.

En retour l'Outre-Mer exporte de nombreux produits dont certains sont indispensables à l'économie des pays modernes.

Jugez plutôt : 7.583.000 tonnes de phosphate, 4.307.000 tonnes de minerai de fer, 511.000 tonnes de bois, 321.000 tonnes d'agrumes, 116.000 tonnes de café, 260.000 tonnes de sucre et 112.000 tonnes de cacao, 203.000 tonnes d'arachide, 305.000 tonnes de houille, 350.000 tonnes de manganèse, 62.000 tonnes de zinc, 7.000 tonnes de cobalt, 50.000 tonnes d'antimoine, 114.000 tonnes de plomb masse ou minerai, 7.800 tonnes de nickel, 93.000 tonnes de chrome, 17.000 tonnes de graphite, 800 tonnes de mica !

Or, Mesdames et Messieurs, sur ces grosses productions, savez-vous ce qu'importe la France ?

La France importe de l'Outre-Mer : 98 % de ses bananes, 99 % de son huile d'olive, 87 % de son cacao, 86 % de son café, 99 % de ses phosphates, 94 % de son plomb, 69 % de son manganèse, 26 % de son caoutchouc, 34 % de son zinc.

En m'excusant de vous donner encore quelques chiffres, nous pouvons dire : pour l'année 1951, la métropole a couvert pour 71 % des importations et pour 59 % des exportations de son Outre-Mer.

Ceci démontre que la métropole reste le principal fournisseur et le principal client de l'Outre-Mer et réciproquement l'ensemble des pays d'Outre-Mer vend et achète plus à la France que n'importe quel autre pays.

Ainsi nous avons en 1951 acquis 21 % de nos importations de l'Outre-Mer, soit 335 milliards de francs et nous y avons placé 37 % de nos exportations soit 545 milliards de francs.

Les chiffres de nos exportations sont donc d'ordre de grandeur élevée.

Nous avons vendu en effet à l'Outre-Mer : 235.000 tonnes de farine, 91.000 tonnes de vin, 42.000 tonnes de sucre, 690.000 tonnes de ciment, 42.000 tonnes de cotonnades, 1.263.000 tonnes de produits pétroliers, 176.000 tonnes d'engrais, 18.000 tonnes de sacs de jute, 609.000 tonnes de produits sidérurgiques.

Ce que nous avons acheté à l'Outre-Mer ? 234.000 tonnes

de bananes, 87.000 tonnes de café, 369.000 tonnes de vanille, 257.000 tonnes d'agrumes, 52.000 tonnes de cacao, 36.000 tonnes de caoutchouc, 31.000 tonnes de coton, 24.000 tonnes de bois, 1.300.000 tonnes de phosphate, 3.000 tonnes de graphite, 195.000 tonnes de minerai de fer, 306.000 tonnes de manganèse, 7.700 tonnes de nickel, 15.000 tonnes de chaux, 48.000 tonnes de plomb.

Mais cette énumération n'est qu'énonciative. Elle ne borne pas les possibilités immédiates ou plus lointaines car déjà les chercheurs parlent de notre pétrole d'Outre-Mer et d'aucuns de notre uranium.

Les investissements : le premier plan

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, éclairée par les chiffres, la réalité économique considérable que représente l'Union Française, véritable force économique internationale capable de rivaliser potentiellement avec les plus grands ensembles économiques du monde.

Toutefois, pour encore augmenter ces productions de masse, pour mettre nos possessions en pleine valeur il faut investir davantage Outre-Mer.

La première guerre avait donné à nos territoires une importance certaine. Les événements douloureux de 1940 en firent les bastions naturels de la reconquête.

Mis au contact des grandes puissances, ces territoires exprimèrent alors très vite le désir d'être appelés à la vie moderne. Par ailleurs, les capitaux qui refluaient d'Asie cherchèrent à s'y investir. Ainsi sous la poussée de raisons humaines, politiques et économiques, la France dut établir très tôt un programme de développement.

Pour promouvoir ce développement la planification se révéla indispensable. Des pays — tels l'Afrique ou Madagascar — pauvres en hommes, aux dimensions excessives, aux communications et aux climats difficiles offraient à l'initiative privée une base trop fragile. Le recours au plan compensa donc dans une certaine mesure les aléas, les difficultés, la médiocrité des moyens mis en œuvre. Il fallait en effet éviter les efforts dispersés, individuels, anarchiques. L'initiative privée ne pouvait pas tout entreprendre. En aurait-elle eu les moyens qu'elle n'aurait pu dégager les grandes perspectives d'action nationale. Le plan se justifiait donc. Malgré la bonne volonté de tous, l'intelligence des acteurs, le courage, il connut cependant des échecs sévères. Ici telle méthode pourtant éprouvée en Europe se révélait insuffisante en Afrique. Là telle technique réputée en France n'apportait que des déboires à Madagascar. Ajoutez à cela que dans la précipitation euphorique des lendemains de la libération les

planistes virent trop grand, confondirent le spectaculaire et l'efficace, le superflu et le nécessaire et vous aurez les raisons de la « cherté » de notre apprentissage Outre-Mer.

Cependant pour être équitables, disons que c'est avec raison que les pouvoirs publics firent porter leurs efforts sur l'équipement de base. Pour vaincre la massivité des grands espaces, pour exploiter la richesse, nous devions nécessairement construire des routes, des ports, des aérodromes, coordonner les moyens de communication, établir un programme de relations économiques. A cet égard l'équipement de base apparaissait et apparaît toujours comme une des conditions du développement économique. Il fallait donc bâtir les cadres de la vie économique au double point de vue matériel et social car tout est lié : transport et production, technique et rendement humain, état sanitaire et enseignement professionnel.

Ainsi, nous libéraux, nous ne méconnaissons pas l'importance de la planification à un moment précis de l'évolution économique. C'est pourquoi nous avons admis la nécessité de remettre à la puissance publique les moyens d'organiser l'équipement de base.

Cependant l'omnipotence de l'Etat ne doit pas voiler le but à atteindre. Si la création des bases économiques de l'action relève des pouvoirs publics il n'empêche que la création de la richesse incombe essentiellement à l'initiative privée. Cet impératif d'ailleurs n'avait pas échappé aux organisateurs du plan puisqu'ils avaient prévu un double relais : les Territoires devaient relayer la métropole et le capitaliste privé l'effort public.

Le deuxième plan d'investissement industriel et agricole

Mesdames et Messieurs, quelle doit être présentement notre tâche ? Je le dis sans fard. Dans les investissements publics nous devons être extrêmement ménagers de nos deniers. Il y a assez de routes n'aboutissant nulle part, il y a assez de tronçons d'autostrades, ou d'axes lourds, il y a assez de gigantesques frigorifiques, ou de ponts flottants !

Désormais il faut s'attacher au possible, tenir compte du milieu physique, des besoins locaux, consolider ce qui existe plutôt que de créer partiellement. L'action doit pénétrer davantage la brousse. Les investissements ne doivent pas uniquement porter sur les grands centres urbains. Il faut qu'ils atteignent les villages déshérités où vivent encore assez misérablement les meilleurs fils de la France. Plutôt que de cimenter les places de tel centre de région, repeindre a

longueur de mois des édifices communaux, climatiser telles pièces de travail d'un état-major de... sous-officiers, bâtissons un petit poste sanitaire dans la brousse, créons un modeste centre artisanal dans un chef-lieu de canton, construisons un bon radier sur un oued.

Sans vouloir m'étendre davantage, je dirai aussi : demain les pays évolués seront ceux qui ont des relations aériennes intenses. Prévoyons l'avenir. Construisons des aérodromes. Ils n'ont pas besoin d'être tous de classe internationale, qu'ils soient suffisants pour des avions cargos. Les hérons, les autogyres desserviront les petits centres. La vie artisanale ou industrielle moderne campera près des aérodromes, les villages se regrouperont naturellement, partout seront facilités les échanges les plus divers.

Autre remarque. Comme nous ne pouvons pas, faute de moyens, tout entreprendre, pour être efficaces nos efforts doivent seulement porter sur quelques éléments de la production. Il faut choisir entre des productions possibles. Et quand l'option sera formulée tout mettre en œuvre pour les développer. Je pense donc que la sagesse nous propose la politique des grands combinats magistralement définie par M. Erik Labonne. Il ne faut plus saupoudrer de crédits toutes les productions. Il faut choisir hardiment certaines d'entre elles et organiser à l'échelle mondiale ces grands ensembles économiques, agricoles ou industriels qui feront de nous une grande nation indépendante. Toutefois le possible doit demeurer la mesure exacte de nos efforts. Les décisions n'interviendront qu'après un minutieux examen de tous les éléments constitutifs : économiques, techniques, sociaux. L'aide financière publique sera strictement chiffrée et l'appoint des capitaux privés non surestimé. En d'autres termes, il faudra apprécier si la dépense consentie sera bien à la mesure de la prospérité attendue et si le prix de revient moyen sera conforme au prix de revient mondial car le problème des débouchés reste la clef de voûte de toute organisation économique.

Je pense également qu'il ne faut pas craindre d'industrialiser l'Outre-Mer ne serait-ce que pour donner à la métropole une garantie contre l'agression et un appoint économique. La construction de barrages et des centrales hydro-électriques d'Edéa, de Djoué, de Madraka sont par exemple annonciatrices de l'éveil de l'industrie électro-chimique Outre-Mer.

Mesdames et Messieurs, si l'avenir minier de nos territoires apparaît sous un jour plus favorable, n'oublions pas toutefois que leur vocation reste agricole et que ces pays sont peuplés de paysans et d'éleveurs. Présentement leur véritable économie est l'agriculture.

Il faut donc aussi investir en agriculture. J'ai souventes fois affirmé la nécessité d'une politique de l'hydraulique. Les crédits sollicités soit par l'hydraulique pastorale, soit par l'hydraulique villageoise ne sont pas excessifs si nous nous souvenons de leur rentabilité immédiate. J'ai pu le constater dans toutes les régions Sahéliennes.

Quelques capitaux publics judicieusement investis, sans souci du colossal, c'est un troupeau qui double d'importance en trois ans, des cultures qui lèvent, des enfants robustes qui s'éveillent à la vie artisanale. Mais là aussi défions-nous des exagérations et n'accordons pas plus de vertu qu'ils ne le méritent aux « offices ».

Il faut aussi investir en agriculture afin d'éviter un déséquilibre social entre les centres urbains et villageois, entre la cité et la brousse. Cependant, quand nous parlons d'investissement nous ne voulons pas dire mécanisation de l'agriculture. Là où l'Africain gratte le sol avec sa houe, ce ne serait pas une amélioration que de passer avec le tracteur car sous le frêle humus se tapit la latérite qui brûle !

Investissements agricoles signifient surtout : exacte connaissance du milieu, recherche de semences sélectionnées, diffusion des meilleures méthodes de production, vulgarisation, apprentissage artisanal.

A ce sujet je ferai l'observation suivante : vous sentez bien que l'élévation matérielle des hommes n'a de sens que si elle s'accompagne d'une élévation sociale. L'homme n'est libre qu'autant qu'il s'affranchit du milieu environnant. Et si pour nous, européens, il est moral de faire de nos enfants des maçons, des charpentiers, des puisatiers, des aides-vétérinaires ou des assistants médicaux, pour beaucoup d'africains ou malgaches le travail manuel est frappé d'interdit. Il n'est pas noble. L'esprit de caste s'oppose à cette ventilation professionnelle. Nous avons donc la tâche de détruire ce préjugé néfaste qui ajoute encore aux difficultés naturelles. Et pourtant l'Outre-Mer a plus que nous besoin de contremaîtres, d'ouvriers spécialisés, de manœuvres qualifiés, d'artisans, en un mot plus que nous besoin de recevoir un enseignement technique !

Mesdames et Messieurs, si le développement des sociétés de prévoyance ou même des coopératives est une forme de l'investissement agricole, si la coordination des différents marchés territoriaux et la recherche des débouchés sont aussi une des options qui s'imposent dans l'élaboration du deuxième plan quadriennal, je ne traiterai pas volontairement ces questions pour ne pas alourdir cet exposé. Je préfère aborder maintenant un sujet inquiétant par son ampleur et par la conclusion que nous devons lui donner : le problème des investissements étrangers Outre-Mer.

Investissements étrangers et intégration économique

Qui dit investissements dit crédits. Or le budget français, répétons-le, saigné par l'occupation allemande, déséquilibré par la guerre d'Indochine s'essouffle dans la course aux investissements. Même par un choix judicieux nous ne saurions pourvoir au nécessaire. Par surcroît les capitaux privés métropolitains ne peuvent ou ne veulent suppléer les capitaux publics. Alors se pose la question redoutable : pour mettre en pleine valeur les territoires de l'Union Française faut-il donc faire appel aux capitaux étrangers ?

Je viens de m'entretenir du caractère planiste des investissements d'Outre-Mer. Je vous ai rappelé aussi que ces derniers n'avaient pas accru de façon considérable la production. Les experts chiffrent à 5 % l'ensemble de cette augmentation.

Evidemment, c'est peu si nous avons une mentalité de banquier spéculateur. Toutefois, cela n'est pas décevant si nous apprécions les moyens mis en œuvre et les résultats déjà obtenus.

Devons-nous alors nous tourner vers l'étranger ? Pour mémoire, je souligne qu'il y a déjà dans nos possessions des capitaux privés étrangers. Néanmoins, ils sont de peu d'importance.

Mais qui va nous prêter ? Plusieurs pays sont d'éventuels banquiers. Enumérons les principaux. La Norvège ? Elle en possède peu et elle pratique seulement une politique d'investissements Arctiques. La Suède ? Certes les Suédois regardent vers l'Afrique mais plutôt vers l'Ethiopie. Et puis il s'agit des capitaux privés et les prêteurs ne se livrent qu'autant qu'ils sont sûrs de leurs placements. Notre politique les peut-elle même rassurer ? Il y a la Belgique. C'est vrai, mais nos amis ont un Congo en pleine expansion et nous ne pouvons espérer que des crédits résiduels.

Alors la Suisse ? Elle boude notre Outre-Mer et se tourne volontiers vers les Etats de l'Amérique Centrale. Et puis, dans la mesure où la Suisse détient des capitaux français évadés, on ne voit pas trop comment ces derniers pourraient se réinvestir dans les territoires de l'Union Française. La Grande-Bretagne ? Ce serait méconnaître ses difficultés et sa projection dans le Commonwealth. La France et son or caché ? Chimère. Certains grands emprunts nous invitent à la prudence. Restent la Hollande, l'Italie, et l'Allemagne. Les Néerlandais peuvent investir dans notre Outre-Mer. Leur contribution sera quand même modeste. L'Italie ? Si elle ne possède pas de capitaux mondiaux, elle a un capital humain considérable : elle peut donc fournir la main-d'œu-

vre, de même l'Allemagne, laquelle peut encore nous livrer des biens d'équipement.

Admettons que nous acceptions, malgré les dangers présentés, et la main-d'œuvre italienne et les machines-outils allemandes. Avec quoi paierons-nous ? Avec des capitaux. Nous empruntons précisément parce que nous n'en avons pas. Avec des matières premières ? Par exemple de la bauxite, du manganèse, du riz, de l'huile ? Ce faisant nous apporterions une aide, un appui à la concurrence redoutable que nous font déjà subir ces deux pays.

Et qui ne voit derrière le maçon de Bologne se profiler le Préfet italien, derrière le conducteur chargé de la surveillance du Carter Pilard allemand le colon hanovrien !

Alors ? Alors restent les Amériques — et du Sud et du Nord — puisque aussi bien j'ignore les motifs qui ont conduit nos Gouvernements à ne pas solliciter la Banque Internationale de la Reconstruction et du Développement ?

Mais les capitalistes américains : argentins, chiliens, canadiens, citoyens des Etats-Unis, accepteront-ils que l'intérêt du prêt soit payé en France ? Car je ne sais pas trop comment nous ferions pour les payer en devises fortes.

Ou bien exigeront-ils que cet intérêt soit payé en or ? Nous contraindront-ils à accepter la liberté et la garantie des transferts ? Préfèreront-ils un intérêt payé en quota de production ?

Ce problème, c'est-à-dire la réponse à formuler, est complexe car il reste bien entendu, Mesdames et Messieurs, qu'en toutes hypothèses les capitaux étrangers seront contrôlés par la puissance publique française et qu'en aucun cas nous ne saurions être minoritaires dans une quelconque entreprise publique ou semi-publique.

Autre difficulté. Ces capitaux étrangers resteront-ils individualisés malgré leur investissement, conserveront-ils leur nationalité ? Ou bien seront-ils dénationalisés, dépouillés de leur origine ? Dans l'un ou l'autre cas les faudra-t-il verser à une banque française *ad hoc ?* Est-ce cette dernière qui devra donner sa garantie alors que la règle monétaire de l'Union Française est caractérisée par l'unité.

Les problèmes que je viens simplement de poser et dont les difficultés ne vous échappent pas ne l'ont été que dans l'hypothèse où l'Union Française ou l'Outre-Mer était économiquement libre, c'est-à-dire non intégrée à l'Europe. La complexité serait aussi grande et d'une autre nature dans le cas d'intégration.

En effet, Mesdames et Messieurs, on parle aujourd'hui beaucoup d'Europe.

Il y a d'ailleurs plusieurs Europes.

Il y a la petite Europe, celle du Luxembourg, c'est-à-dire celle du Pool Charbon-Acier, l'Europe des Six.

Il y a l'Europe de Paris, celle de l'O.E.C.E., l'Europe des 18, en quelque sorte l'Europe financière qui a créé l'Union Européenne des paiements, la libération des échanges laquelle, je le confesse à voix basse, joue pour l'Outre-Mer et ne joue plus pour la métropole.

Il y a encore l'Europe de la Communauté de Défense, si vous le voulez l'Europe Militaire dont ne fait pas partie la Grande-Bretagne.

Et bien supposons que nous fassions l'Europe de Strasbourg, celle du Conseil de l'Europe. Que va-t-il se passer ? Que va devenir l'Outre-Mer Française ?

La recommandation 26 de Strasbourg nous le dit avec netteté. Elle demande notamment que l'on prenne en considération les nécessités d'*expansion* (je répète : nécessités d'expansion), d'utilisation des ressources de tous les pays membres, qu'on donne des facilités pour leur installation dans les pays d'Outre-Mer, en raison de leur utilité économique, scientifique et technique, aux nationaux ainsi qu'aux entreprises de pays n'ayant pas de responsabilités coloniales, que l'on condamne le plan d'investissement région par région, produit par produit.

Telle est la recommandation. Il ne s'agit certes que d'une invitation. Mais de quel poids ! Car on parle d'expansion, c'est-à-dire d'espace vital.

Par ailleurs après les travaux de la fameuse commission *ad hoc* un projet de statut de la communauté Européenne a été ratifié à Strasbourg par le Conseil. Que dit l'article 82 de ce projet de statut ? « La communauté a pour mission de réaliser progressivement entre les Etats membres un marché commun fondé sur la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes... La communauté est chargée (pour accomplir cette mission !) de promouvoir la coordination de la politique monétaire, financière et de crédit des Etats membres.

En présence de ces documents, désormais demandons-nous : l'Union Française, l'Outre-Mer Français a-t-il intérêt moral et économique à s'intégrer à l'Europe, petite Europe ou grande Europe ? Et celle-ci peut-elle bénéficier en contre-partie de cette intégration ?

Nous l'avons constaté : ce qui manque surtout à l'Outre-Mer ce sont les capitaux. Or je ne pense pas que l'Europe les puisse fournir en grand nombre et d'autant que ni la Suisse, ni la Grande-Bretagne n'appartiennent à l'Europe-Communauté.

Que l'Outre-Mer soit un débouché naturel pour l'Europe c'est certain — il en est le prolongement — qu'il soit un important fournisseur, d'accord. Qu'il y ait réciprocité entre l'Outre-Mer et l'Europe, oui.

Toutefois remarquons que la Grande-Bretagne, énorme puissance coloniale, refuse cette intégration. Elle s'y oppose des travaillistes aux conservateurs.

Alors que devient l'objet de la recommandation, de la coordination de tous les plans et investissements Outre-Mer ? Peut-on oublier la place importante de l'Angleterre dans l'Outre-Mer ? Cette vacance ne sera-t-elle pas cause de déséquilibre ?

Au surplus, il y a aussi en Afrique des territoires qui appartiennent à l'Espagne, au Portugal, à la Belgique. Sommes-nous si sûrs que cette dernière, notre partenaire à Strasbourg, accepte l'intégration ? Et les autres ? les Ibériques ?

Il ne faudrait pas que l'intégration soit seulement acceptée par la France. Avant d'ouvrir largement notre maison aux étrangers, sommes--nous certains que nous pourrons trouver une place dans celles des voisins ?

Mesdames et Messieurs, quant à moi, je répondrai avec netteté à la double question des investissements étrangers et de l'intégration de l'Outre-Mer.

Intégration signifie marché commun, ce marché commun comportant la libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises. Intégration signifie encore que les règles des tarifs préférentiels qui intéressent par exemple la France et son Outre-Mer seraient libres d'investir Outre-Mer, chez nous, libres d'y vendre leurs marchandises, libres de transférer leurs bénéfices dans leurs pays. Un Italien ou un Allemand serait ni plus ni moins un métropolitain comme nous dans notre propre Outre-Mer.

Qui ne perçoit le danger explosif d'une telle situation !

Que des pays parvenus à un stade sensiblement identique de l'évolution abolissent leurs barrières douanières, effacent les oppositions monétaires, facilitent les transferts de capitaux comme le déplacement des hommes, je le conçois et en ce sens nous avons une mentalité d'Européens.

Mais quand certains d'entre eux sont unis à des territoires fatalement sous-développés économiquement et socialement et que cependant ils livrent ces territoires — et alors que les autres partenaires ne sont pas des puissances coloniales — aux règles de la compétition, au marché unique, que font-ils ? D'une part, ils risquent de compromettre les chances d'une évolution rapide des peuples de couleur, et d'autre part, ils forgent de leurs propres mains les armes économiques qui serviront à les combattre. En effet, ne l'oublions pas, nos charges sont chez nous plus lourdes que partout ailleurs, notre sécurité sociale est la plus développée de telle sorte que presque tous nos prix de revient sont élevés par rapport à ceux de l'Italie ou de l'Allemagne ou de la Belgique. Alors veut-on revenir en arrière ? Pense-t-on au

contraire contraindre les Européens à adopter le même régime ? et si oui, par quels moyens ?

Un marché compétitif, la libre circulation des richesses, l'abaissement des prix de revient ne sont pas le critère expressif d'une civilisation. Nous pouvons craindre que la recherche du bénéfice commercial, que la recherche du bénéfice industriel, que la recherche économique, soient la seule lumière capable de guider les efforts de l'industriel teuton ou du chimiste italien ou du commerçant hollandais !

Et ce n'est pas là faire une critique partisane. Pourquoi voudriez-vous que le représentant de telle entreprise de la Ruhr soit intéressé par l'aspect social du territoire, ait la volonté de s'intéresser aux œuvres scolaires, à celle de l'enfance, aux hôpitaux ?

Ce qui comptera pour lui, concurrent, c'est de vendre et d'acheter avec le meilleur profit. Il laissera volontiers aux Français le soin d'entretenir les routes, les maternités, les centres d'apprentissage.

Je le dis sans fard : cette intégration européenne entraînera la désintégration de l'âme de notre Union Française.

Faire l'Europe, oui. Sans hâte, avec réflexion car plus l'escalade est dangereuse plus la cordée doit être attentive. Mais ne lions pas inconsidérément dans notre précipitation sentimentale l'Outre-Mer à un destin européen encore mal défini. Les fiançailles, n'est-ce pas, préparent à la vie conjugale. Prenons donc quelque temps nos repas en commun avant que de nous mettre complètement en ménage !

Par contre, sachant que nos efforts sont limités et voulant malgré toutes les difficultés consolider, c'est-à-dire parfaire notre Outre-Mer, je déclare qu'il faut vouloir y investir des capitaux étrangers. Je pense qu'il serait sage de créer une Banque européenne internationale des investissements. Je crois à la nécessité d'accepter des participations publiques et privées de l'étranger par exemple, développer les sociétés d'économie mixte (capitaux publics métropolitains ou territoriaux et capitaux privés) pour parvenir à d'importantes dotations.

Plutôt qu'à l'intégration nous devrions tendre vers une politique de participaton ; en d'autres termes, associer sous notre contrôle l'étranger à notre effort économique Outre-Mer.

C'est pourquoi, si nous devions faire la communauté européenne, il est décisif de se référer à l'art. 101 du statut et déclarer que nous refusons que les dispositions dudit statut s'appliquent à nos territoires non européens et qu'il n'y a pas lieu dès lors de rédiger soit des recommandations ou des protocoles spéciaux et limites valables pour ces territoires. Nous refusons tout simplement à intégrer présentement nos territoires dans la communauté européenne.

Et vous le sentez bien : cet Outre-Mer qui se cherche, qui a des siècles de retard sur nous, dont les populations généreuses s'éveillent à peine à la vie moderne, qui très souvent offrent des conditions physiques extrêmement pénibles, vous ne pouvez pas l'intégrer subitement, alors que nous ne savons pas quelles seront les conséquences ultimes de notre propre intégration européenne. Par contre, soucieux de développer tous nos territoires, nous pourrions méditer l'expérience de notre propre Caisse Centrale, puis sur un plan international dégager un instrument d'investissements qui favoriserait les apports étrangers. Je pense même que dans l'immédiat nous devrions faire appel à la banque internationale de la Reconstruction. Je songe aussi au système de convertibilité des monnaies, plus plastique que l'intégration, à la création d'une banque internationale des investissements propres à mettre en valeur nos territoires et l'Outre-Mer de nos partenaires. Toutefois ne méconnaissons pas les difficultés que nous rencontrerons dans l'organisation d'une telle planification.

Alors parlons non d'intégration mais de coparticipation. Soyons économiquement davantage Union Française, juste ce qu'il faut Européen. Pas de marché commun, mais pour les étrangers des facilités d'investir, de commercer, de transférer car la France et les territoires doivent conserver le contrôle, la souveraineté, la maîtrise. Nous voulons bien « ouvrir » l'Outre-Mer mais nous ne pouvons pas vouloir le fondre dans l'Europe. Nous voulons bien y recevoir les industriels et les commerçants mais un peu comme un prêtre reçoit les croyants étrangers dans son église, c'est-à-dire en maître, libre d'en fermer ou d'en ouvrir les portes aux heures de son choix ou libre d'y supprimer les offices. Au-delà de l'économie, au-delà des comptes financiers, il y a, ne l'oublions jamais, l'homme.

Et pour nous, Français, précisément le but de tous nos efforts c'est l'homme, l'homme d'Outre-Mer, notre frère de couleur. Ne sacrifions pas son destin en vendant aussi notre âme !

L'Outre-Mer et la Défense Nationale

Mesdames et Messieurs, la France est par ses territoires d'Outre-Mer partout présente dans le monde, notamment à tous les grands carrefours stratégiques, terrestres, maritimes ou aériens. La spatialité de l'Union Française nous permet donc de riposter efficacement au cas de conflit moderne, c'est-à-dire d'agression mondiale.

Mais l'organisation de la défense nationale pose dans l'Union Française et plus singulièrement en Afrique des pro-

blèmes nouveaux, différents de ceux qui existaient jusque vers les années 1930.

En effet, les progrès réalisés par exemple dans les transports, les télécommunications ont rendu possible et nécessaire l'utilisation « d'ensembles » infiniment plus étendus dans l'espace.

On a coutume de dire que le monde se rapetisse. Pour les mêmes raisons, la stratégie devient mondiale et les théâtres d'opération ont tendance à se déployer sur des distances énormes.

La France métropolitaine — et malheureusement l'expérience l'a démontré — n'est pas aujourd'hui assez profonde pour permettre les mouvements d'armées. Les opérations conduites avec des moyens, des engins terriblement supérieurs en mobilité à ceux qui les ont précédés exigent en effet des arrières étendus.

Cette constatation qu'une guerre éventuelle ne pourrait plus être menée à l'échelle européenne mais à l'échelle mondiale incline à « penser » désormais la défense nationale dans le cadre de l'Union Française et non plus dans le cadre de la France Métropolitaine. Il n'est plus possible en effet d'établir des prévisions, des études ou des plans en fonction de la France seule. Nous sommes obligés de les penser dans cet univers qu'est l'Union Française.

Je n'ai pas l'ambition, ni l'intention, de traiter le problème des événements militaires d'Indochine — c'est un sujet suffisamment grave pour qu'il fasse l'objet d'un exposé technique séparé. Dans cette étude concernant la Défense Nationale dans ses rapports avec l'Union Française, nous nous limiterons à l'Afrique et à sa satellite Madagascar.

L'Espace

Il faut absolument que les Français s'accoutument à inscrire toutes leurs prévisions de défense nationale, qu'elles soient ou purement militaires et opérationnelles ou de mobilisation civile et industrielle, non plus dans le « pré-carré » métropolitain mais dans l'espace qui s'étend de Dunkerque à Brazzaville, de Dakar à Djibouti, de Diégo-Suarez à Fort-Dauphin et jusqu'à l'Ile de la Réunion.

Il faut absolument que les Français prennent conscience de leur appartenance à ce vaste « ensemble », à voir dans les hommes du Soudan et du Tchad comme dans le fer de Guinée et le charbon de Colomb-Béchar, des forces et des productions essentielles de la République Française. Ce qui frappe c'est l'immensité de ce cadre. De Dunkerque à Brazzaville 55° de longitude Nord-Sud, pratiquement une seule façade de terres françaises, soit la même distance qu'entre Moscou et Vladivostok ! Par ailleurs, les richesses de ces arrières

africains — l'Atlas est un peu l'Oural — ne sont pas, nous le savons, toutes prospectées encore moins exploitées.

Quoi qu'il en soit nous pouvons mieux nous rendre compte à quel point d'une part l'Afrique rend et rendra d'immenses services à la France et partant à l'Union tout entière, d'autre part apprécier l'apport considérable de forces réelles ou potentielles dont la France totale peut profiter dans les discussions avec les alliés comme dans les négociations avec ses adversaires éventuels.

Je le déclare avec regret : trop souvent nous avons l'impression que dans certaines hautes sphères du pouvoir et du commandement cet impératif est perdu de vue. Non ! La France n'a pas compris suffisamment ce que lui apporte de forces et d'espace l'Outre-Mer. Dans les discussions internationales de ces dernières années elle n'a pas assez valorisé cette spatialité. Nous devons donc nous efforcer de faire admettre par tous cette notion élémentaire : la France c'est aussi l'Afrique, Madagascar, les Antilles, la Nouvelle-Calédonie, les Archipels du Pacifique.

En retour, il est urgent de montrer aux métropolitains que s'il est possible que la sécurité des Territoires soit une charge temporaire, même une servitude, dans certaine circonstance, la sécurité de la métropole toutefois ne sera assurée que grâce à l'apport de la France africaine et malgache non seulement en hommes et en ressources de toutes natures mais en espace, en profondeur.

A l'heure où les deux grands empires nés ou grandis de la dernière guerre se font face et alors qu'une troisième force reste difficile à dégager, il est cependant possible de concevoir que cet espace qui s'étend sur des millions de kilomètres carrés puisse devenir, sinon toute la troisième force au moins une de ses composantes majeures.

Et ici, pour mémoire, nous rappellerons que le moment où il a été incontestable que le destin de la dernière guerre changeait enfin de face, c'est non le moment où à Stalingrad les armées allemandes étaient arrêtées, mais celui simultané où les forces alliées prenant pied dans notre Afrique pouvaient arriver à pied d'œuvre pour engager les ultimes batailles et fournir massivement à l'U.R.S.S. les armes qu'elle était toujours incapable de forger.

Je n'évoquerai pas davantage de longues polémiques quant à l'armistice de 1940. Cependant avec un grand nombre d'excellents esprits, avec par exemple l'Amiral Castex, prophète authentique de la stratégie, il n'est peut-être pas superflu de réfléchir à ce qu'aurait pu être le rôle de la France après juin si, en vertu des plans militaires et industriels préalablement préparés et ce plusieurs années auparavant, le Gouvernement de la République avait pu décider de continuer la guerre en Afrique du Nord.

L'Equipement

La défense nationale, il faut le répéter sans trêve, englobe toutes les activités du pays. Celles-ci concourent toutes vers elle. C'est pourquoi la défense nationale doit être en Afrique, de l'Afrique du Nord au Congo et à Madagascar, l'une des raisons de nos efforts pour l'équipement de ces territoires. Nous ne lèverons en effet des troupes, nous ne les nourrirons, ne les logerons, à plus forte raison nous ne les ferons manœuvrer au sens stratégique, logistique du terme, que si nous avons une infrastructure charpentée, structurée. Pas de manœuvres, pas de transit, pas d'instruction préalable sans aérodromes, sans ports, sans routes, sans outillages de toutes sortes.

Ces aérodromes où présentement atterrissent les avions cargos, les D.C.6, les Comètes, seront demain ceux où atterriront et d'où s'envoleront les troupes françaises ou alliées en cas de conflit. Et ainsi pour les chemins de fer, les axes routiers.

J'ai dit à l'instant : instruction militaire ! Oui puisque les populations africaines sont capables de former des citoyens elles doivent aussi former des soldats. Il n'y a pas de raison que pour satisfaire aux besoins du monde libre nous ne puissions lever des régiments indigènes. Ici encore nous pourrions parler du rôle de l'enseignement car l'instruction professionnelle reste nécessaire tant pour des buts de paix que pour des besoins de légitime défense : un ouvrier qualifié, un technicien, un homme en possession de son métier, sera aussi utile dans l'armée qu'il l'est dans l'industrie de paix. Les engins mécaniques, les véhicules automobiles, les avions, les machines-outils nécessitent une main-d'œuvre spécialisée. Si donc longtemps encore les cadres supérieurs en Afrique resteront en majorité formés par des Français métropolitains, dès maintenant nous devons mettre en valeur et instruire techniquement cette richesse suprême que reste l'homme indigène.

De même il faut organiser d'urgence, développer ce que j'ai appelé « les grands ensembles », les « secteurs de production », c'est-à-dire les grands combinats. Dans certaines zones d'Afrique — Colomb-Béchar, Guinée, Sakoo — des activités multiples peuvent être installées à partir des sources énergiques, soit minérales, soit hydrauliques. Ainsi seront augmentées, enrichies nos productions et partant notre autorité dans les conférences internationales.

L'Organisation stratégique actuelle

Reconnaissons-le. Depuis quelques années les autorités gouvernementales se sont préoccupées d'organiser du point de vue *stratégique* ces vastes zones que constituent les Terri-

toires d'Outre-Mer africains. Déjà bien avant la dernière guerre avait été créé un commandement du théâtre d'opérations de l'Afrique du Nord. Pratiquement même ceci existe toujours puisque les forces militaires des trois pays d'Afrique du Nord sont placées sous les ordres d'un Inspecteur Général des Forces Armées pour lequel le seul problème qui se pose est celui de son rôle dans les plans de l'organisation atlantique et son « articulation » avec les commandements de l'O.T.A.N. Je souligne tout de suite la situation fausse qui résulte de ce que seule l'Algérie est couverte par le pacte Atlantique alors que la France assure les responsabilités militaires dans toute l'Afrique du Nord par un commandement nommé exclusivement par elle.

En ce qui concerne les Territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer un essai d'organisation a été établi en 1948 puis retouché en 1951. Il a créé essentiellement deux grands ensembles stratégiques ; la zone stratégique d'Afrique Centrale (A.O.F., Togo, Cameroun, A.E.F., elle-même subdivisée en deux zones de défense) et la zone stratégique de l'Océan Indien (Djibouti et Madagascar).

La tâche de ces commandements est de préparer ces territoires à leur rôle stratégique et préparer leur participation éventuelle à des opérations internationales. En effet à l'évidence, le simple examen d'une carte démontre l'importance que ne manqueraient pas de revêtir s'il y avait conflit, d'une part l'Afrique Centrale avec ses voies de communications aériennes et terrestres (Dakar — Lamy-Kartoum — Douala — Lamy — Tripoli — Douala — Bangui — Monbassa) et d'autre part la plaque tournante de Djibouti ainsi que Madagascar et Diégo-Suarez dont le rôle serait encore plus appréciable si le canal de Suez étant coupé, les pétroliers devaient passer par le Mozambique.

Nous devons donc souhaiter que le Gouvernement apporte tous ses soins à cette organisation de façon que nos territoires et nos forces armées soient en mesure de remplir le rôle important que leur confèrent la géographie et notre volonté d'hommes libres.

Les implications de l'O.T.A.N.

Toutefois, le grand public ne sait peut-être pas avec suffisamment de clarté que le pacte de l'Atlantique Nord, en vigueur depuis 1949, ne « protège » que les trois départements algériens. Cette anomalie, cette hérésie, autorise bien des critiques et conduit pour le moins à trois réflexions.

1° d'abord en vertu de notre constitution et bien que l'O.T.A.N. ne le prévoit pas, il est certain, qu'en cas de conflit les Territoires d'Outre-Mer seront dans la guerre à nos côtés. Le contraire n'est pas concevable ;

2° ensuite, il n'est pas impossible de concevoir qu'un territoire, par exemple Madagascar, soit attaqué de l'extérieur. Bien entendu, la France le défendra. Mais paradoxalement les puissances alliées n'interviendraient-elles pas à nos côtés contre l'agresseur, au prétexte du respect scrupuleux des termes des traités ? Au prétexte qu'il s'agit d'un territoire d'Outre-Mer ?

3° enfin pour certaines raisons, on peut préférer une totale liberté d'action de la France dans ses territoires et par conséquent les laisser hors de l'O.T.A.N. Cependant, étant donnée la situation géographique de ces territoires et l'impossibilité de les tenir en dehors de la guerre n'est-il pas au contraire souhaitable de préparer par des accords bi ou multilatéraux leur rôle stratégique ? Dans ce cas il va de soi que toutes les garanties visant à préserver la souveraineté de la France seraient exigées afin d'éviter le précédent des bases du Maroc.

La Communauté Européenne de Défense

Mesdames et Messieurs, le traité non encore ratifié de la C.E.D. pose également un certain nombre de problèmes plus graves encore pour l'Union Française que ceux posés par l'O.T.A.N.

Déjà de nombreuses interventions ont eu lieu tant au Parlement que dans la presse pour obtenir (au cas où le traité serait ratifié) les garanties absolument indispensables que réclament la défense et la sécurité des Territoires d'Outre-Mer.

Sans nous appesantir et sans vouloir analyser avec minutie les « protocoles interprétatifs » proposés, il faut dire, et c'est ici le lieu de le déclarer hautement, qu'il est inpensable que la France ne puisse pas si c'était nécessaire retirer les troupes qu'elle estimerait devoir prélever sur son contingent européen (art. 13) pour défendre son Outre-Mer.

Il n'est pas possible qu'un doute puisse demeurer dans l'esprit de nos alliés. De même, il n'est pas possible, en ce qui concerne la production du matériel destiné à nos forces armées Outre-Mer, que soit limitée par des autorisations supra-nationales (art. 107) notre liberté d'action. Nous demandons au Gouvernement de veiller sans défaillance à l'octroi de ces garanties.

Vous le sentez bien : le projet de communauté européenne de défense est un acte politique décisif, une orientation historique, moins une question de raison pure que de conscience.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, la France avait trouvé ou cru trouver sa « voie » dans une politique de développement et de consolidation de l'Union Française. Cette affirmation avait pris sa forme la plus nette dans le préambule et l'article 62 de la Constitution. Mais ce courant ne tarda pas à se heurter à un contre-courant. D'une part la tension croissante entre le monde libre et l'U.R.S.S. fit apparaître l'urgence du règlement des relations franco-allemandes et partant les nécessités de la défense de l'Europe Occidentale. D'autre part les déceptions provoquées par l'affaire Malgache, les incidents de Côte d'Ivoire et du Togo, surtout la guerre d'Indochine au sein de l'Union Française, et enfin l'ampleur de la croisade européenne infléchirent notre volonté. De nouvelles conceptions se firent jour. On parle moins d'Union Française et davantage d'Europe, c'est-à-dire d'une Europe unie pour résoudre dans une intégration militaire et occidentale le différend franco-allemand et se protéger contre les Russes.

A tort ou à raison certains Gouvernements et le Parlement Français ont pris depuis 1950 une attitude avancée sur ces projets d'intégration européenne n'appréciant peut-être pas toute l'importance de cette prise de position au regard de l'Outre-Mer.

Actuellement, ces deux politiques adoptées par la France à moins de sept années d'intervalle sont parvenues au stade où elles tendent à se contredire. Je ne dis pas se contredisent mais tendent à se contredire.

Sans doute M. Bidault proclame-t-il qu'il n'en est rien. Cependant les oppositions n'ont cessé de s'accentuer. Mais je le reconnais le divorce serait moins grave si la paix était signée en Indochine car c'est la guerre d'Indochine qui gêne notre effort militaire européen et détruit le rapport des forces entre l'Allemagne et la France. A notre sens on peut toutefois reprocher au traité de la C.E.D. de concrétiser cette opposition à la fois par la rigidité excessive de son organisation qui s'oppose à la fluidité constitutionnelle de l'Union Française. A ce point de vue tout au moins le projet de traité ne paraît pas suffisamment adapté à une politique qui viserait à consolider à la fois l'Europe et l'Union Française. Il mériterait d'être complété.

Il n'est pas question à ce congrès de reprendre dans leur ensemble les arguments généraux invoqués en faveur ou à l'encontre du traité. Je désire me borner à exposer simplement quelques difficultés soulevées par le traité de communauté à l'égard de l'Outre-Mer.

Ces difficultés concernent le régime d'application du traité, la défense des territoires non métropolitains et l'organisation des forces nationales affectées à cette défense.

Application du traité

Aux termes des articles 2 et 120, je le répète, la communauté limite sa garantie et son action aux Territoires Européens des Etats membres, ce qui exclut pour la France l'Algérie, les Antilles, la Guyane, la Réunion, tous les territoires d'Outre-Mer (et tous les territoires associés), les Protectorats et les Etats Associés.

On notera alors :

Que bien que les départements d'Algérie ne soient pas compris dans la communauté, ils font néanmoins partie de l'aire d'application du traité de l'Atlantique Nord. A ce titre ils sont garantis par le traité de la Communauté Européenne de Défense mais aux conditions du traité de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire sans garantie d'assistance automatique.

On notera aussi que l'aire géographique du traité de Communauté de Défense ne correspond pas à celle du projet de traité instituant une Communauté Européenne Politique. En effet, d'après la thèse de nos représentants à Strasbourg — et sur laquelle nous avons exprimé tout à l'heure des réserves — la République devrait entrer dans la Communauté pour la totalité de son Outre-Mer territorial.

Or cette divergence est d'autant plus paradoxale que la création de la Communauté Politique est précisément envisagée pour coiffer la Communauté militaire et la Communauté économique du pool lesquelles ne couvrent que les territoires Européens. Je le redoute : de tels problèmes organiques seront quasiment inextricables si nous ne mettons pas plus de mesure dans nos enthousiasmes et plus d'harmonie dans les moyens.

A cet instant de mon exposé, je n'aborderai pas la question des rapports du traité de la Communauté de Défense avec notre Constitution. MM. les Présidents Herriot et Mayer ont fait, lors de notre dernier congrès sur cette difficile question, de remarquables interventions.

Je n'envisagerai pas davantage la question des attributions militaires du Ministre de la France d'Outre-Mer et de la Défense Nationale. Je traiterai immédiatement le deuxième point indiqué.

Organisation de la défense de nos territoires non-métropolitains

Le projet de traité de Communauté de défense militaire n'apporte à la France aucune aide pour la défense de ses territoires non métropolitains. Par contre, il risque de gêner ou d'entraver notre action en la subordonnant à l'autorisation des autres états membres. A ce sujet, il faut, en

effet, rappeler par exemple que l'article 3 pose le principe de la supériorité de l'intérêt de la communauté sur celui des Etats membres tandis que l'article 10 subordonne le volume des forces nationales au volume des forces européennes. Il faut également se souvenir, Mesdames et Messieurs, que l'article 15 prévoit la double autorisation du commandement supérieur atlantique et du commissariat et du Conseil des Ministres pour l'envoi de nos troupes dans notre Outre-Mer, si une crise grave, surgissait alors que l'article 107, paragraphes 4 et 5, conditionnent à l'autorisation et au contrôle du Commissariat l'achat, la production et l'exportation du matériel de guerre nécessaire à nos troupes et à celles des Etats Associés.

En tous ces points, les protocoles additionnels que nous connaissons n'apportent que des améliorations fort minimes. De telle sorte qu'en entrant dans la Communauté de Défense, la France semble accepter de faire passer au second plan la défense de l'Union et la subordonner aux nécessités de la défense commune de l'Europe. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait de ce chef rédiger de nouveaux protocoles additionnels, amender ceux qui existent. Il faudrait donc assouplir les règles du traité et laisser à la France plus d'initiative, plus de liberté, plus d'autonomie pour la défense de son Outre-Mer.

C'est nous seuls qui devons être juges de l'opportunité et de l'importance de l'effort à accomplir dans nos territoires, ce n'est point l'étranger européen.

Enfin, Mesdames et Messieurs, se pose la troisième question.

Organisation des forces françaises nationales

Le traité de communauté coupe, scinde les forces armées françaises en deux. Il y a les forces affectées à la C E. D. qui perdent le caractère français pour prendre le caractère européen. Elles sont gérées par le Commissariat qui est une autorité supra-nationale européenne et elles sont utilisées par le Commandement supérieur Atlantique à la défense continentale de l'Europe.

Il y a ensuite des forces nationales qui demeurent sous l'autorité française et qui sont affectées à la défense de l'Outre-Mer.

Nous avons donc une coupure dans notre armée. Aussi pour éviter les effets néfastes de cette scission, le protocole n° 1 a admis que le personnel de ces deux forces aurait un statut commun et que ce personnel serait interchangeable.

Mais pour autant il y a bien coupure, car le caractère unitaire du statut ou l'interchangeabilité du personnel sont des moyens qui ne portent que sur le plan individuel. Sur celui des forces armées, il y a bien malgré tout deux armées : une armée française fondue dans l'armée européenne et une armée française coloniale.

Par ailleurs, y aura-t-il un contingent propre à l'Outre-Mer et un propre à l'Europe ou y aura-t-il un contingent unique, qui fournira la relève à la fois aux forces nationales et aux forces européennes ? Pour ma part, je souhaite que dans l'hypothèse où nous ferions la communauté de défense, nous ayons la possibilité de conserver l'autonomie des troupes coloniales... autonomie que le statut fédéral auquel nous songeons abriterait jalousement. Nous voulons bien donner beaucoup de nos jeunes arbres pour planter la forêt européenne, mais nous voulons rester seuls maîtres de nos bosquets territoriaux.

Quoi qu'il en soit, mes chers amis, comme l'a rappelé excellemment M. le Président Laurent Eynac, c'est l'article 13 qui constitue pour la France la clef de voûte de la communauté européenne de défense. Il ne saurait dépendre d'un Commissariat supra-national européen que la France soit défaillante dans l'Outre-Mer. C'est automatiquement que nous devons pouvoir prélever des troupes dans notre contingent européen, dans notre contingent intégré si le besoin s'en fait sentir Outre-Mer ! Ces contingents que nous serions contraints de prélever pour les envoyer Outre-Mer, il faudra certes les remplacer. On envisagerait de les remplacer dans cette hypothèse par des contingents britanniques. Soit. J'admets assez cette association britannique à l'armée européenne, association qui sauvegardera le rapport des forces françaises et allemandes.

Mais que nos partenaires ne s'illusionnent pas. Si nos obligations exceptionnelles d'Outre-Mer n'étaient pas prises en considération, si nous devions perdre toute autonomie pour cette défense, alors oui nous serions victimes d'un texte par trop disséminatoire et dangereux. Et tout compte fait, il est à peu près certain alors que la France n'accepterait pas de ratifier le traité de communauté de défense, car notre soumission volontaire au culte de l'Europe ne saurait nous faire excommunier dans un Outre-Mer qui s'est donné à nous sans réticence ! Il faudrait alors parler moins d'Europe intégrée, d'armée européenne, que d'alliances européennes modernes, d'associations permanentes militaires sous contrôle interallié.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs, je vais conclure.

Volontairement, j'ai restreint mon exposé à la seule étude de trois questions : celles des réformes constitutionnelles et politiques, celle de l'économie notamment du point de vue de la planification, des capitaux étrangers et de l'intégration économique, de l'Outre-Mer, enfin celle de la Communauté Européenne de Défense.

J'ai voulu démontrer à la lumière de mon propos que la France a un double visage et d'Europe et d'Outre-Mer, que la France est à la fois une puissance européenne et une puissance africaine. J'ai tenté aussi d'esquisser, de rechercher les contours encore imprécis de ce fuseau Europe-Afrique, mettant en relief la vocation humaine et impériale de la patrie. Je ne vous ai pas parlé de l'œuvre de la France au-delà des mers alors que nos efforts y sont considérables. J'aurais peut-être dû, car nous sommes sans défaillance, rappeler que guérir, nourrir, instruire sont les impératifs de l'action ; dû aussi débattre le problème des élites, de la libération de la femme, de la dot, de l'éducation de base ou de l'enseignement technique ou du Code du Travail. J'aurais pu encore ou dû m'entretenir avec vous des réformes administratives et plus particulièrement de la décentralisation, ou d'un sujet d'une passionnante actualité, celui du Sahara !

Qu'importe ! Vous avez suffisamment conscience de l'énormité de puissance que contient l'Outre-Mer pour savoir que l'éveil des civilisations insuffisamment évoluées à la vie moderne pose à notre pays des problèmes complexes. Ah ! quel fossé entre le portage par homme et l'avion cargo, le féticheur Pahouin et le savant de laboratoire, la matrone africaine et l'assistante sociale de Fort Dauphin ! Oui, mais vous savez aussi que partout les responsables Français s'efforcent de comprendre, donc d'agir.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, des convulsions profondes agitent l'Asie, l'Afrique elle-même prend conscience de son devenir, alors que depuis des siècles elle était sommeilleuse sous son ciel lumineux et cruel. C'est pourquoi avec le Gouverneur Van Volen Hoven, nous répèterons que pour vaincre la nature d'Outre-Mer, il faut « une connaissance préalable et précise des indigènes, de leurs coutumes, de leurs besoins. Avant de détruire les cadres de la société primitive, il faut édifier ; il est même préférable d'améliorer l'organisation propre à ces pays au lieu de pré-

tendre y bâtir un édifice de style uniforme peu propice à abriter la croissance des peuples.

Tout n'est que question d'hommes.

Volontairement portés vers les réformes, nous dirons aux faux prophètes, aux chasseurs de sorcières, aux pseudo-nationalistes que la France, légitimement fière de ses devoirs et forte de son droit, n'abdiquera jamais. Ayant semé la graine de l'espérance, elle fera avec les peuples de l'Outre-Mer les moissons de la liberté.

La France n'ignore pas, selon la belle devise du maître déjà cité, qu'elle n'aura rien fait tant qu'elle n'aura pas tout fait. Et l'amour toujours restera sa lumière.

AGEN. — IMPRIMERIE MODERNE, 43, RUE VOLTAIRE

IMP. MODERNE. - AGEN